

PROJET PEDAGOGIQUE DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES

MOGNETTI Ville de Seloncourt ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Restauration et temps périscolaires :

Directrice et animatrice : DA SILVA Justine

Animateurs : ONTIVERO Laeticia, GUEMAZI Houda, VADAM Marie-France, CRAMATTE Mylène, SCHNEUWLY Marianne, VOURRON Catherine (4 ATSEM)

Mercredi :

Directrice et animatrice : LICHTIN-DANIELLO Sylvie

Animateurs : GREMILLET Mélanie, DENIS Isabelle

SOMMAIRE

- **Les Objectifs généraux**
- **Les objectifs pédagogiques**
- **Moyens pédagogiques**
- **Organisation des temps d'accueil périscolaire**
- **L'équipe**
- **Le lien avec les familles**

L'évaluation

Les objectifs généraux

Le pôle périscolaire se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet. Ils doivent être en accord avec ceux du projet éducatif, pour respecter une homogénéité d'engagement.

- Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant
- Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome
- Aider l'enfant à vivre avec les autres

- Aider l'enfant à vivre en collectivité et à découvrir la citoyenneté
- Respect sous toutes ses formes (lui-même, les autres, les activités, le matériel, son environnement, les locaux, le langage et les gestes)

Les objectifs pédagogiques

1. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant, c'est :

- Assurer sa sécurité physique, morale et affective
- Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance
- Etre à l'écoute de ses parents et leur assurer un accueil convivial
- Accueillir dans la mesure du possible les enfants ayant un handicap

2. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, c'est rendre l'enfant capable de :

- Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise
- Se repérer dans le temps et l'espace

3. Aider l'enfant à vivre avec les autres, c'est rendre l'enfant capable de :

- Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter
- Apprendre à communiquer avec les autres
- Respecter le matériel et les autres

4. Faciliter l'accès à la culture, sport et aux loisirs

- L'équipe d'animation propose un planning d'activités variées, en fonction de l'âge des enfants et des capacités de chacun.
- Laisser le choix aux enfants entre plusieurs activités.
- Mettre en place des activités innovantes.

Pour animer les temps d'accueil périscolaires et pour permettre à l'enfant de les apprécier, chaque membre de l'équipe doit se soucier de la réalisation de ces objectifs.

Les moyens pédagogiques

1. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :

Assurer sa sécurité physique, morale et affective, lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.

- animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels.
- Premiers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes. (Report des blessures dans un carnet d'infirmerie)
Seules les titulaires d'un diplôme de premiers secours sont aptes à délivrer les soins et donner les médicaments (avec une ordonnance) aux enfants.
- Vérification de la qualité et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : *avis demandé à la commission sécurité en cas de doute.*
- Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : *répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs.*
- Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du responsable jeunesse.
- Transmission d'informations, communication et partenariat entre les différents acteurs : *les directeurs d'école, les parents et les équipes enseignantes.*
- Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions aux services périscolaires, des temps de transition et des départs : *vérification, transmission et affichage quotidien des effectifs, appel au pôle périscolaire et aux parents en cas d'absence imprévue d'un enfant, sensibilisation des parents sur le fait de bien prévenir avant de récupérer son enfant.*
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : tenue vestimentaire, procédures de travail, exercice d'évacuation incendie.
- Importance accordée à la qualité de l'accueil : tenue, langage, disponibilité.
- Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueil du matin et du soir.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental constituent une obligation nationale (loi d'orientation du 30 juin 1975).

Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active (article 23 de la convention des droits de l'enfant du 20 novembre 1989).

EXIGENCES

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, nous sommes tenus d'accueillir les enfants handicapés.

Si chacun s'accorde à reconnaître la pertinence et la nécessité de cet accueil, des questions restent posées quant aux modalités d'accueil de jeunes handicapés, présentant notamment de pathologies complexes avec des troubles de la santé associés, au sein de structures de loisirs .

Il sera donc important à ce que le responsable légal du jeune et le directeur du centre de loisirs s'entendent sur les conditions d'accueil avec les adaptations que cela nécessite.

Enfin si l'accueil de l'enfant semble difficile, malgré les efforts fournis par le directeur et le responsable légal de l'enfant, des établissements spécialisés dans ce domaine seront proposés afin de permettre à cet enfant d'accéder aux loisirs, comme tout autre enfant.

2. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome :

Gérer ses affaires personnelles et le matériel utilisé, gérer sa vie quotidienne, se repérer dans le temps et l'espace

- Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions.
- Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : *coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs : espaces clairement identifiés pour l'enfant, espaces à l'écart du bruit, mobilier confortable pour le repos et la détente. (banquettes)*
- Proposition d'activités variées : *activités manuelles ou créatives, jeux sportifs.*
- Evolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : *règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes avec les écoles.*
- Possibilité donnée à l'enfant de ne rien faire et de ne pas être constamment sollicité.

3. Aider l'enfant à vivre avec les autres :

Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter, apprendre à communiquer avec les autres, proposer des jeux/des activités, donner son avis

- Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : *choix des mots, intonations.*
- Climat de partage et de convivialité pendant le repas : *pas de « chantage » pour que l'enfant termine son assiette, maintenir un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés.*
- Activités abordées de manière ludique : *activités brèves et non obligatoires*
- Mise en valeur des réalisations des enfants : *espace d'affichage*
- Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : *attention particulière*
- Apprentissage du respect des autres et de soi-même : *élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique.*
- Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : *sensibilisation, échanges.*
- Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : *enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension.*
- Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe: surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération.
- Association du principe de réparation à celui de sanction : *enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement sali.*
- Apprentissage du partage et participation aux tâches collectives : *participation au service, mise de la table, débarrassage.*
- Tutorat entre grands et petits et mélange entre les niveaux favorisés : *les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour la prise du repas, pour l'explication des règles de vie, pour l'explication d'un jeu).*

4. Faciliter l'accès à la culture, sport et aux loisirs.

Les activités mise en place permettre aux enfants d'intégrer toutes les notions des objectifs généraux vu précédemment.

L'autonomie à travers des activités manuelles, par la réalisation de l'activité en solitaire, par le respect du matériel et le rangement de celui-ci.

La vie en collectivité à travers diverses activités sportives, l'apprentissage de jouer en équipe, respecter les règles du jeu, être fairplay, apprendre à perdre ou à gagner.

L'accès à la culture permet à l'enfant d'accroître ces connaissances, la découverte de nouvelles choses.

Toutes ces activités se font dans le respect des autres, de l'équipe d'animation, de soi-même, du matériel et des différents lieux.

Organisation des temps d'accueil périscolaire

Ils fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi, en période scolaire.

1. LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le restaurant scolaire, se situe au périscolaire de Mognetti, partagé avec les écoles de la ville, les enfants de l'école de Berne prennent le bus jusqu'à la restauration scolaire. Les animateurs les accompagnent tout au long du trajet munie de leurs gilets jaune.

Le service fonctionne de 11h30 à 13h15.

Les repas sont préparés par un prestataire et acheminés par liaison froide.

La pause méridienne comprend deux temps : un temps repas et un temps libre. Les enfants sont pris en charge par les animateurs ainsi que par les ATSEMS et pointés à l'aide d'une fiche d'appel et sur une tablette. Ils passent ensuite aux toilettes et au lavage des mains. Sur le temps libre les jeux extérieurs sont privilégiés en cas de beau temps. Par mauvais temps les enfants ont accès à des jeux et activités d'intérieur. Lors du repas, les animateurs doivent obligatoirement être présents. Ils ont en charge une table précise et veillent au bon déroulement des repas.

Après le repas, les enfants passent aux sanitaires pour le brossage des dents.

Chaque mois les anniversaires des enfants sont fêtés.

Des animations spécifiques sont proposées tout au long de l'année : repas de Noël, carnaval, repas de fin d'année et certains repas à thèmes.

Les enfants sont ensuite repris en charge par les ATSEMS dans la cour.

La durée du repas est de 45 minutes environ. Le service est à 11h45. Tous les enfants mangent ensemble ainsi qu'avec des enfants de l'école de Berne. Les enfants sont invités à participer à la mise en place des plats ainsi qu'au débarrassage de leur table.

Les animateurs accompagnent les enfants pour :

Se servir en fonction de la quantité de nourriture qu'ils sont capables de manger.

Goûter aux plats (sauf avis médical).

Utiliser correctement leurs couverts (découper des aliments avec le couteau).

Manger proprement en ayant la serviette autour du cou.

Respecter les consignes de base :

Demander l'autorisation de quitter la table.

Eviter de jouer avec la nourriture, les couverts, ses cheveux, son voisin...

Eviter de s'interpeller d'une table à l'autre

Réserver les jeux pour les périodes hors repas

Les activités proposées : 3 espaces sont accessibles aux enfants.

L'espace calme (lecture, détente, repos), l'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour), jeux libres à l'intérieur (dINETTE, jeux de société...).

2. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE PENDANT LES TEMPS SCOLAIRES :

Matin : de 7h30 à 08h30

Soir : de 16h15 à 18h00

Le matin :

Les enfants arrivent le matin à partir de 7h30. L'arrivée des enfants est échelonnée. Les enfants sont accueillis au sein du même lieu. A 8h15, l'animateur périscolaire amène les enfants à l'école

- Ce qui est proposé aux enfants : jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction), lecture. Aucun temps d'activité encadrée et structurée n'est organisé.
- Ce qui est recherché par les équipes : un accueil en douceur où l'enfant est libre d'évoluer selon ses envies. L'accueil et les propositions sont individualisés pour permettre à l'enfant de se réveiller selon son rythme.

Le soir :

De 16h15 à 17h les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les animateurs. C'est un temps de transition, leur permettant d'aller aux toilettes, de prendre leurs affaires. Il n'y a pas de goûter fourni par la collectivité mais les enfants peuvent emmener leur propre collation s'ils le souhaitent.

Ce qui est recherché par les équipes : ce temps doit être une pause agréable permettant à l'enfant de se détendre.

De 17h à 18h00, les activités et jeux : jeux extérieurs, jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction). Des activités variées sont proposées aux enfants par les animateurs, en accès libre. Des activités à thèmes seront proposées à chaque période par les animateurs au cours de réunion mise en place.

Les enfants ont également la possibilité de se reposer.

- Ce qui est proposé aux enfants : jeux de ballon, jeux sportifs, jeux en libre accès (jeux de société, poupées, voitures, légo...), activités calmes (contes, lecture, dessin), activités manuelles, activités à thème, activités à la demande des enfants.
- Ce qui est recherché par les équipes : Permettre à l'enfant d'avoir le choix et de passer un moment de plaisir en ayant accès à des activités ludiques et de détente. Lui permettre aussi de « ne rien faire » ou d'être au calme. Favoriser les temps d'échanges et de discussion avec l'enfant.

3. LES MERCREDIS

1. Les locaux

Les locaux restent les mêmes que ceux utilisés durant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire durant l'année.

- 1 salle d'activité
- La salle sieste de l'école Mognetti
- des sanitaires adaptés
- 1 cour
- Un gymnase à la demande
- Un parcours vitae à proximité
-

2. L'accueil des enfants :

L'accueil périscolaire accueille 32 enfants âgés de 3 à 6 ans.

La majorité du public est issue de la commune de Seloncourt (ou y est scolarisée)

3. Heures d'ouvertures :

L'accueil périscolaire fonctionne de septembre à juillet :

- Tous les mercredis pendant les périodes scolaires.

L'accueil des enfants se fait :

- Toute la journée de 9h00 à 16h30 (horaires variables pour les sorties extérieures)
- Un accueil périscolaire a lieu de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h.

4. L'information et la promotion :

Les enfants ont la possibilité de se procurer un document présentant l'ensemble des activités, il est distribué par les professeurs, dans les écoles, sur le site internet de la ville de Seloncourt (<http://www.seloncourt.fr/-La-jeunesse->), sur la page Facebook,,à la bibliothèque, au gymnase, au centre culturel ou encore en mairie.

La promotion est également assurée en direction du grand public en collaboration avec la presse et le site de la ville.

5. La coordination :

Un point central est organisé qui se situe à l'accueil de loisirs, les animateurs y sont présents pour rencontrer les enfants et leurs parents, les orienter, les conseiller.

6. Les activités et animations proposées :

Des activités variées : culturelles, sportives, environnementales, manuelles, culinaires, de détente ainsi que des sorties et des moments conviviaux seront inscrits sur le programme d'animation.

Elles représentent un moyen de sociabilité et permettent de responsabiliser les enfants dans leurs choix et décisions.

Elles peuvent être individuelles et collectives à travers les phases de pratiques, de tenir compte des capacités de chacun afin d'éviter de mettre les enfants en situation d'échec.

Nous privilégierons les activités « d'évasions » dans le cadre de la découverte de nouveaux sports et de nouveaux horizons.

Nous essayerons de mettre en commun des activités avec différents accueils de loisirs du pays de Montbéliard.

Le jeu, les activités manuelles, culturelles et sportives :

Le jeu est très important pour le développement de l'enfant. Il permet à l'enfant de se construire, de comprendre et d'appivoiser le monde afin de pouvoir s'y intégrer. Plus ils sont variés, plus ils sont profitables à l'enfant.

En jouant, l'enfant apprend à mieux comprendre, puis agir sur les situations qu'il subit, donc de se socialiser.

Chaque jeu permet à l'enfant de travailler et de mettre en œuvre des compétences différentes. L'enfant peut jouer seul ou avoir envie de ne rien faire, de rêver, de se reposer.

Le jeu :

Le jeu permet à l'enfant de :

- Découvrir et de travailler par le plaisir
- S'ouvrir au monde et aux autres
- Apprendre à agir pour transformer le monde et son environnement
- Apprendre à gérer et dépasser les tensions liées à la socialisation et à ses frustrations
- Apprendre les rôles et fonctions sociales
- Inventer, créer et transformer son environnement
- Travailler la concentration
- Organiser sa pensée et son intelligence

Les jeux d'imitation :

Jeux où les enfants jouent à être un personnage ou autre. Ils développent son imaginaire et sa créativité, dans le jeu tout est permis. Ces jeux sont importants chez le jeune enfant, car ils lui permettent de reproduire des situations qu'il a vécues, de s'identifier à une personne, de libérer certaines pulsions, comme l'agressivité.

Les jeux de société, collectif :

Les enfants apprennent à respecter les règles, les autres et se confronter. On peut gagner, mais aussi perdre.

Les activités manuelles :

Une activité manuelle se prépare en amont. (Matériels, espace et présenter un modèle).

Les animatrices font participer les enfants au rangement, il fait partie intégrante de l'activité.

L'animatrice saura susciter l'intérêt du plus grand nombre, en éveillant la curiosité et en provoquant l'envie de faire, de toucher les différentes matières.

Les activités culturelles :

Des activités sur différents thèmes sont mise en place. (Jeux, cinéma...)

Concert ou spectacle (Théâtre de marionnettes de Belfort 3 fois par an).

Musée (2 fois par an) le 19, château de Montbéliard, espace Galilée.

Les activités physiques et sportives :

Chaque semaine, les enfants seront accueillis pour la pratique d'activités sportives. Nous pratiquerons ces activités dans un but de découvertes et d'initiation.

Les activités incontournables :

- Sortie à la Damassine (1 mercredi entre chaque période de vacances)
- Visite de la boulangerie (1 fois par an) au Four à Bois de Seloncourt
- Des sorties à la journée auront également lieu pour découvrir notre environnement (1 fois par mois)
- Des journées à thème (3 par session)
- Des tournois sportifs (3 fois par an)
- Après-midi jeux de société (2 fois par an)
- Rencontres inter-centre
- Rencontres intergénérationnelles (2 fois par an), Ages et vie à Seloncourt

7. Besoins et demandes des enfants

Les demandes sont en général assimilées aux désirs et souhaits et expriment, une action qui répond à un besoin physique, psychologique ou biologique. Les enfants sont à la fois influencés par la société et l'enseignement scolaire, le milieu d'origine et leur propre pensée.

L'équipe essaiera à travers toutes les activités de l'accueil de loisirs, de répondre au mieux à ces besoins.

Prendre en compte l'individualité de l'enfant au sein du groupe

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue. Pour cela l'enfant doit évoluer dans un climat chaleureux assuré par un accueil de qualité. Chaque nouvel enfant sera présenté à ses camarades de façon « officiel », celui-ci doit être considéré comme un individu unique à part entière.

Respect du rythme de l'enfant

L'équipe proposera des activités adaptées à l'âge des enfants. Afin de respecter au mieux le rythme de vie de celui-ci et en particulier des plus jeunes.

Repos

Chaque enfant à un rythme qui lui est spécifique. Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cette période de la vie. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Il ne devra pas être vécu comme une contrainte ou une sanction.

8. Le transport

Nous nous déplaçons principalement avec la compagnie de transport du Pays de Montbéliard. Nous privilégierons les transports en commun sur les sorties avec d'autres accueils de loisirs du Pays de Montbéliard. Nous pourrons aussi louer des mini bus de 9 places. Ainsi que des bus de 50 places.

9. La gestion du matériel

Afin d'éviter toute forme de dérive dans la gestion du matériel, la directrice prend en charge le matériel pédagogique. (Matériel fongible, accessoires...)

Chaque fois que ce matériel sera mis à disposition d'un groupe, l'animateur de ce groupe en deviendra directement responsable.

Les animatrices disposeront chacune d'une trousse de premiers soins dont ils auront la responsabilité pendant tout le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Ce principe de responsabilité renforce les compétences de l'animateur dans sa conception de l'animation.

L'équipe

L'équipe encadrante est composée d'agents employés par la ville de Seloncourt. En cas d'absence d'un animateur, la collectivité fait appel à des remplaçants internes au service jeunesse.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier d'approches pédagogiques différentes, la mixité au sein des équipes est privilégiée. Ainsi, ces dernières sont composées de femmes mais aussi d'hommes.

Pour un meilleur suivi de l'enfant, le personnel est le même sur la journée (dans la mesure du possible).

Le directeur assure l'encadrement des animateurs, l'organisation des services et le lien avec les familles et les enseignants.

Les équipes s'engagent à mettre en oeuvre le projet pédagogique élaboré en équipe en début d'année.

Pour les aider dans cette démarche, les animateurs suivent des formations régulières dans le domaine de l'enfance, de l'animation, de la nutrition, de l'hygiène et de la sécurité.

Le rôle du directeur du service périscolaire :

Le directeur est le responsable des enfants. Il doit donc mettre en place les moyens d'assurer la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

Il est aussi le garant de la réalisation du projet pédagogique. En tant que chef d'orchestre des temps d'accueil périscolaire, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de faire aboutir le projet. Pour cela, il gère l'équipe d'animation et collabore avec les agents des pôles scolaire et restauration, et avec les partenaires (éducation nationale, associations, vacataires, autres services...).

Son rôle consiste également à gérer les tâches administratives, la mise en place des activités, la gestion du matériel.

Il lui revient de s'assurer sur place du respect des réglementations et lois en vigueur pour les services périscolaires.

De plus, sa fonction comprend la gestion du patrimoine (locaux et matériel). Il s'assure du respect de son utilisation tout au long de l'année

Il supervise la vie collective (vie quotidienne et animation), dont il délègue la gestion aux animateurs, par sa présence active dans les temps forts de la journée et lors des réunions d'équipe.

Le rôle de l'animateur périscolaire :

Animer c'est donner vie. Pour cela, le rôle de l'animateur périscolaire peut se résumer en trois points :

Accompagner : l'animateur ne doit pas faire à la place de l'enfant mais avec lui, pour le guider dans son acquisition d'autonomie et dans sa découverte du milieu. L'animateur est présent pour aider l'enfant lorsqu'il ne sait pas faire quelque chose. Il doit être aux côtés de l'enfant pour lui expliquer et lui montrer comment faire, si cela est nécessaire.

Soutenir : l'animateur a un rôle de soutien pour éviter que l'enfant ne baisse les bras. Il est là, tout comme les autres membres de l'équipe, pour garantir la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant. Il doit être à l'écoute de l'enfant.

Emmener : l'animateur doit donner une dynamique au groupe pour créer une ambiance et lui insuffler un rythme à travers la proposition et la création d'animations. Cela signifie également qu'il évalue ces animations et participe à l'évaluation de fin d'année.

Les animateurs remplaçants feront l'objet d'une attention particulière de la part du directeur.

LES SAVOIRS- FAIRE ET SAVOIRS- ETRE

- Une présence rassurante et attentive
- Un langage et une attitude adaptés
- Un accompagnement
- Un lien construit avec les familles et écoles
- Une connaissance de l'enfant, de son rythme et ses besoins
- Une proposition d'activités variées, ludiques et adaptées
- Une connaissance des consignes, règles de sécurité et interlocuteurs à alerter

Le tabac :

Le tabac est interdit dans les locaux à usage collectifs, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Les adultes fumeurs devront sortir des groupes ou restaurants scolaires pour fumer. A aucun moment un adulte encadrant des enfants ne doit quitter son groupe pour aller fumer, il doit avoir pris ses dispositions avant le début de chaque temps d'accueil périscolaire.

Le lien avec les familles

Les animateurs accordent de l'importance à l'écoute des familles et de leurs questions. Les parents sont invités à se rapprocher de l'équipe d'animation pour tout problème, toute inquiétude, question...ou tout simplement pour échanger et faire le point.

Les animateurs présents sur le temps de repas sont présents également sur l'accueil périscolaire du soir. Aussi, les parents sont invités à les solliciter pour se renseigner sur le temps du midi.

- Des inquiétudes sur ce que mange l'enfant à midi ?
- Des inquiétudes sur le comportement de l'enfant ?
- Un enfant qui a des problèmes avec d'autres camarades ?
- Un enfant qui a des soucis familiaux, de santé, alimentaires... ?

Les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le directeur ou le responsable de service en mairie. Par téléphone ou en organisant un rendez-vous, l'équipe est disponible pour tout échange visant à assurer un accueil favorable pour l'enfant.

En cas de problème, les parents sont informés immédiatement ou lors de leur arrivée le soir, selon la nature et la gravité de l'événement.

L'évaluation du projet pédagogique

Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Le projet pédagogique est revu à chaque début d'année scolaire pour en assurer la mise en place sur le terrain.

Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :

Qualitatif :

- Bilans quotidiens : un bilan quotidien est réalisé par les équipes de restauration et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable de pôle, aux parents, aux enseignants.
- Les temps de préparation : Ils permettent aux équipes de travailler sur le programme d'activités.
- Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoirs-faires, les points forts, les faiblesses et les perspectives de l'agent.

Quantitatif :

- Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services par école
- Le taux d'encadrement